Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 022-212201768-20251125-2025_09_FIN8-DE

Département des Côtes d'Armor Ville de Plédran	*République Française* **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
1. Le nombre des membres en exercice est de 29 2. Le Conseil municipal a été convoqué le 19 novembre 2025	*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq novembre* Le Conseil municipal de la Commune de Plédran, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de ***M. BRIEND Stéphane, Maire*** **Présents** : S BRIEND - E BURON - G JEHANNO - M HAICAULT - O COLLIOU - K SOYEZ - G DARCEL - O MORIN - C LEBRAS (arrivée à 19h11) - B FAURE (arrivé à 19h20) - L LUCAS - JM GRABOWSKI - C REUX - Y MARIETTE (arrivé à 19h06) - N BILLAUD (arrivé à 19h05) - J COLLEU - G JÉGU - E LANDIN - MA BOURSEUL - A KERBOULL - Y REDON - S DUVAL THOMAS - M MORIN - Y GILLET - K PRAT **Absents excusés ayant donné pouvoir :** - S FANIC donne pouvoir à A KERBOULL - C LE MOUAL donne pouvoir à MA BOURSEUL - G COLLET donne pouvoir à O COLLIOU - K QUINTIN donne pouvoir à Stéphane BRIEND Lesquels forment la majorité des membres en exercice. - MA BOURSEUL a été élu secrétaire de séance. Ouverture de séance à 19h

Délibération n°2025 – 09 – FIN 8

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION : CRÉATION PÔLE DE SANTÉ

Présentation :

La commune de Plédran est propriétaire de la Maison Gallèse depuis 2022. Elle souhaite rénover ce bâtiment afin d'y créer un **pôle de santé** regroupant plusieurs professionnels médicaux et paramédicaux, permettant de renforcer l'offre de soins locale.

Coût prévisionnel de l'opération

Le montant total de l'opération s'élève à **757 548 € HT**, répartis comme suit :

Nature de la dépense	Montant H.T.
Acquisition de la Maison Gallèse (2022)	315 000 €
Maîtrise d'œuvre	36 540 €
Travaux de rénovation	406 008 €
TOTAL	**757 548 €**

Plan de financement prévisionnel

Financeur	Montant	Observations
Saint-Brieuc Armor Agglomération	**100 000 €**	Acquisition et travaux dans des bâtiments accueillant des professionnels de santé
État – DSIL / DETR	324 807 €	Sur les seules dépenses de travaux
Autofinancement – Ville de Plédran	332 741 €	Solde
TOTAL	**757 548 €**	

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement d'intervention de Saint-Brieuc Armor Agglomération relatif au soutien aux projets immobiliers destinés à accueillir des professionnels de santé,

Vu la délibération du 26 avril 2022 portant acquisition de la Maison Gallèse,

Vu le programme de rénovation permettant la création d'un pôle de santé destiné à améliorer l'offre de soins sur la commune,

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 022-212201768-20251125-2025_09_FIN8-DE

Considérant que Saint-Brieuc Armor Agglomération accompagne financièrement les communes dans leurs projets d'acquisition, de construction, transformation ou extension de bâtiments destinés à accueillir des professionnels de santé,

Considérant que les critères d'éligibilité imposent notamment :

– une propriété communale du bâtiment,

– un projet de transformation ou rénovation,

– l'accueil d'au moins un médecin généraliste,

Considérant que le projet communal répond à l'ensemble de ces conditions,

Considérant la nécessité d'arrêter formellement les éléments financiers permettant le dépôt d'une demande de subvention.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de création d'un pôle de santé au sein de la Maison Gallèse ;

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Saint-Brieuc Armor Agglomération, d'un montant de 100 000 €, dans le cadre du dispositif d'aide aux travaux destinés à l'installation de professionnels de santé ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce administrative, financière ou technique nécessaire au montage et au suivi du dossier.

Vote : « pour » = 26, abstention = 3 (K Prat, Y Gillet, M Morin)

Plédran, le 27 novembre 2025

Le Maire,
Stéphane BRIEND

MAIRIE DE PLÉDRAN
CÔTES D'ARMOR